

N°



2

106/320

MAIRIE DE LILLE

Commission Municipale de la Famille

Objet du Dossier . . .

ARCHIVES MUNICIPALES
106/29
COMMISSION MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la 1ère Réunion du 11 janvier 1954

Madame DEFLINE Adjoint au Maire déléguée à la Famille a installé dans leurs fonctions, le lundi 11 janvier 1954, à 17 H.30 en son Cabinet les membres de la Commission Municipale dont les noms suivent:

Président: Madame DEFLINE Adjoint au Maire
Membres : Mesdames CORDONNIER, MARTINACHE, TYTGAT
Messieurs BERTRAND, CAMELOT, DEFAUX, LIEVIN-DANEL, MOITHY, SIMONOT, VEROONE

Etaient présents: Mmes CORDONNIER, MARTINACHE, TYTGAT
M.M. BERTRAND, CAMELOT, DEFAUX, MOITHY, SIMONOT

S'étaient fait excuser: M.M. LIEVIN-DANEL, VEROONE

Assistait également à la réunion: M. REGIBO Secrétaire.

En ouvrant la séance la Présidente dit son désir de voir la Commission faire un travail efficace et passe immédiatement aux questions importantes qui seront soumises à la prochaine Commission des Finances.

Elle estime dit-elle qu'il est du rôle de la Commission de la Famille d'apporter un avis sur les demandes de subvention. présentées par les Organismes familiaux et de Jeunesse.

Demande de Subvention.--

1°- Film et Famille demande 100.000 Fr pour 1954 au lieu de 50.000 Fr en 1953.

Considérant le rôle éducateur de cet Organisme Mme DEFLINE demande l'accord de la Commission sur l'augmentation sollicitée.

Au cours d'une discussion à laquelle prennent part M.M. BERTRAND, MOITHY et SIMONOT la question est posée de savoir si d'autres Organismes de même nature ne vont pas également nous demander des subventions et quel sera l'accueil qui leur sera réservé.

Avant de se prononcer la Commission demande que Mme DEFLINE apporte des renseignements d'ensemble sur les subventions demandées par des Organismes similaires.

Renvoi à la prochaine réunion.

2°- Société de Secours Mutuels des Agents Municipaux.--

Demande 600.000 Fr pour 1954 contre 350.000 Fr en 1953

Après discussion et explications de Mme DEFLINE la Commission donne un avis favorable.

3^o- Foyer "Chez Nous"

Foyer d'accueil pour jeunes filles sans famille et futures mamans.

Trois lits sont pris en charge par la Ville, l'Organisme demande une augmentation de subvention.

M. DEFAUX intervient très favorablement en indiquant le rôle éminemment social poursuivi. M. SIMONOT demande :

1^o- le nombre de lilloises accueillies en 1953

2^o- le déficit réel.

Renvoi à la prochaine réunion.

4^o- Club des Jeunes de Wazemmes.-

Son rôle est de procurer aux Jeunes du Quartier des loisirs sains et éducatifs pour le corps et l'esprit.

Ce Club qui démarre a besoin d'aide financière pour lancer et faire progresser ses activités.

Mme DEFLINE propose une subvention de 300.000 Fr pour aider ce démarrage.

M. BERTRAND craint que cet Organisme n'ait qu'une vie éphémère et que la subvention soit alors en partie perdue. Il se renseignera sur place sur la vitalité de ce Club.

M. SIMONOT voudrait savoir d'une façon précise et détaillée quels sont les rapports de cet Organisme avec la Sauvegarde de l'Enfance.

Renvoi à la prochaine réunion.

BUDGET DU SERVICE DE LA FAMILLE.-

La Présidente présente ensuite les propositions budgétaires du Service de la Famille et donne connaissance des gros besoins du Service toujours plus sollicité par une population indigente sans cesse en progression.

La Commission entérine les demandes du Service et donne son accord sur les augmentations

Quelques postes font l'objet de discussion, de demande de renseignements et d'un exposé plus ou moins détaillé, par exemple:

VESTIAIRE.- 28.000.000 de francs demandés pour 1954 contre 24.000.000 de francs attribués en 1953.

M. BERTRAND demande des explications au sujet des distributions d'objets vestimentaires dans les écoles. Il apporte les doléances de certains directeurs quant aux responsabilités que la Ville leur demande de supporter dans la sélection à opérer parmi la population scolaire. Il préconise que des fiches de renseignements soient envoyées aux directeurs qui les feraient établir par les chefs de famille avant de faire un choix parmi les élèves.

Les directeurs sélectionneraient les élèves les plus indigents d'après ces fiches.

Mme DEFLINE dit que la formule ne lui paraît pas devoir modifier grand'chose à la prise de responsabilité des directeurs, mais qu'elle pourrait être essayée l'an prochain.

M. SIMONOT regrette que les distributions dans les écoles maternelles n'aient pu être effectuées avant les fêtes de fin d'année.

La Commission est d'accord pour estimer que 38.000.000 de francs sont nécessaires pour faire face aux besoins de 1954.

Service d'Aide aux Mères. - 500.000 de francs demandés pour 1954 contre 350.000 de frs en 1953.

Quelques explications sont fournies sur les raisons de l'augmentation.

Mme DEFLINE explique que cette subvention est surtout accordée pour permettre aux Services d'Aide aux Mères de se rendre auprès des familles de fonctionnaires pour qui ne peut jouer la convention entre l'Aide aux Mères et la Caisse d'allocations familiales sur le remboursement partiel du coût des services rendus.

Avis favorable.

A la fin de la réunion Mme TYTGAT demande que les différends qui peuvent se produire entre les directrices et le personnel des Crèches et Garderies d'enfants soient évoqués devant la Commission de la Famille.

La séance est levée à 19.H.45.

Le Secrétaire,

R. REGIBO

La Présidente,

P. DEFLINE



COMMISSION MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 1954

La Commission Municipale de la Famille s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville le 19 janvier 1954, dans le Cabinet de Mme DEFLINE.

Présidait la séance: Mme DEFLINE Adjoint au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents: Mme TYTGAT, M.M. BERTRAND, CAMELOT, DEFAUX, MOITHY SIMONOT.

S'étaient fait excuser: Mmes CORDONNIER, MARTINACHE, M.M. LIEVIN-DANEL, VEROONE.

Etaient également présents: M.M. CHIMOT Chef de Bureau au Secrétariat Général pour présenter des cas sociaux relevant de la Pouponnière; et REGIBO Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

M. SIMONOT demande que l'ordre du jour des réunions soit porté à la connaissance des membres de la Commission à l'occasion de la convocation.

POUPONNIERE DE FIVES .- Admission en non-valeur.- Mme DEFLINE donne la parole à M. CHIMOT venu présenter deux cas sociaux d'enfants hébergés à la Pouponnière de Fives et dont les parents ne peuvent payer la participation qui reste à leur charge lorsque les Organismes de Sécurité Sociale sont intervenus en ce qui les concerne.

Cas VERSPECHT.-

Séjour du 1er juin au 23 juillet 1953 soit: 53 jours

Somme à payer: 53 x 900 Fr = 47.700,-

La Caisse d'allocations familiales verse:

24 jours à 900 Fr = 21.600,-

29 jours à 420 Fr = 12.180,-

soit: 33.780,-

Participation de la famille:

24 jours à 480 Fr = 13.920,-

47.700,-

Somme à admettre en non-valeur..... 13.920,-

- Avis favorable -

Cas ARQUEMBOURG.-Séjour du 18 juillet au 17 octobre 1953 soit: 92 jours

Somme à payer: 92 x 900 Fr =82.800,-

Allocations familiales touchées par l'intéressé et
qui seront reversées à la Pouponnière6.355 Fr pendant 3 mois =19.065,-Reste à admettre en non-valeur.....63.735,-

- Avis favorable -

Subventions;

Au cours de la précédente réunion la Commission avait eu à connaître des demandes de subventions présentées par certains organismes de jeunesse ou à caractère social.

Des demandes de renseignements avaient été formulées par certains commissaires.

Club des Jeunes de Wazémès.-

Mme DEFLINE avait demandé à M. CHABOT de venir apporter à la Commission certains détails sur le mouvement qu'il dirige.

M. SIMONOT en particulier pose des questions statistiques ainsi que sur les activités de ce Club.

On apprend que ce dernier accueille de jeunes garçons de 14 à 25 ans tous les jours et qu'il fait fonctionner ou se dispose à mettre en route des activités sportives et culturelles. Qu'il fonctionne depuis juin 1953 et est en pleine période de progression, qu'il lui faut donc une aide financière pour atteindre pleinement les buts qu'il se propose.

M.M. BERTRAND et SIMONOT se montrent très réservés sur le sens vraiment culturel de ce Centre de Jeunes qu'ils considèrent comme l'ancien patronage de Wazémès. Lui attribuer une subvention risque de provoquer des demandes nombreuses de la part d'autres patronages. Ils craignent par ailleurs que l'activité de ce Centre gêne celle d'autres organismes tels que la "Sauvegarde de l'Enfance"

M. DEFAUX estime au contraire que l'oeuvre éducative entreprise est noble et effective. Il affirme qu'il faut l'aider au maximum.

Mme DEFLINE réfute les arguments présentés et propose une subvention de 300.000 Fr pour faire démarrer ce Club en 1954.

On passe au vote:

Avis favorable: Mme DEFLINE présidente, M.M. CAMELOT, DEFAUX .-

- Me MARTINACHE, M.M. LIEVIN-DANEL et VEROONE par délégation. -

Avis défavorable: Mme TYTGAT, M.M. BERTRAND, MOITHY, SIMONOT, -

- Mme CORDONNIER par délégation. -

Ciné Club Film et Famille.-

Demande de subvention portée à 100.000 Fr au lieu de 50.000 Fr en 1953.

Une nouvelle discussion s'ouvre à propos d'autres demandes qui pourraient être faites et éventuellement du sort qui leur serait réservé.

Mme DEFLINE dit qu'il n'y a pas lieu de prendre d'avance une position sur ce qui pourrait venir, mais seulement voter la demande présentée.

- Les communistes et les socialistes s'abstiennent.

- Les autres groupes émettent un avis favorable.

Sur une question de M. MOITHY, Mme DEFLINE précise le rôle exact des Commissions qui n'est que consultatif.

Chez Nous.-

La Ville prend en charge une part des frais d'hébergement fixée en 1953 à 1.050 Fr par jour.

Mme DEFLINE propose que la participation de la Ville soit portée à 1.500 Fr par jour.

La Commission considérant l'oeuvre éminemment sociale et humanitaire accomplie par cet organisme, exprime unanimement un avis favorable.

Comité d'Entr'Aide des Baraquements du Boulevard de Metz.-

Mme DEFLINE fait un exposé sur les conditions de fonctionnement de ce Comité. Ce dernier a installé grâce à l'effort personnel de tous ses membres un grand baraquement servant de Centre Social et de dispensaire au bénéfice des habitants de ce quartier déshérité du boulevard de Metz et rues avoisinantes.

Les commissaires sont unanimes sur la proposition de reconduction de la subvention de 400.000 Fr pour 1954.

Toutefois M. SIMONOT recommande de suggérer à ce Comité de présenter une demande de participation de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

Les socialistes souhaitent qu'une partie de la subvention puisse être attribuée en nature.

Questions diverses.- Distribution dans les Ecoles:

M. BERTRAND, revenant sur une question déjà évoquée par lui propose que l'on fasse parvenir aux directeurs d'école, avant la prochaine distribution, des fiches de renseignements du modèle qu'il apporte destinées à recevoir les ressources des familles.

Veuves chargés d'enfants.-

La situation de beaucoup de ces femmes est tragique et Mme DEFLINE voudrait que fussent obtenues des facilités de recrutement dans les Administrations.

Différend entre Directrice et agent de Garderie.-

Mme TYTGAT demande qu'une enquête soit faite avant le passage en Conseil de discipline de Mme DELIRE Gardienne à la Garderie les " P'tits Quinquins ".

M. BERTRAND appuie cette demande.

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente;

R. REGIBO

P. DEFLINE



COMMISSION MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la réunion du mardi 9 février 1954.

La Commission Municipale de la Famille s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 9 février 1954, dans le Cabinet de Mme DEFLINE.

Présidait la séance: Mme DEFLINE, adjoint au Maire, délégué à la Famille.

Étaient présents: Mme TYTGAT, M.M. BERTRAND, CAMELOT, MOITHY, SIMONOT VEROONE.

S'étaient fait excuser: Mmes CORDONNIER, MARTINACHE
M.M. DEFAUX, LIEVIN DANIEL.

Assistaient également à la séance: M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division, et M. REGIBO, Secrétaire.

La Présidente ouvre la séance à 17 H.40 en posant la question relative à l'approbation du procès-verbal.

Une observation est formulée à propos du vote concernant la subvention au "Club des Jeunes de Wazemmes" (seuls les membres présents à la réunion de la Commission peuvent prendre part au vote) - on ne peut tenir compte des votes par délégation - Dont acte -

Distribution de brochures aux familles lilloises à l'occasion d'une première naissance.

Mme DEFLINE expose aux membres qu'elle a été saisie d'une demande de la Caisse d'Allocations familiales de Lille concernant le moyen d'éviter le cumul de distribution aux mêmes personnes des "Guides de la jeune Maman" à la fois par les Services Municipaux et par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce problème a déjà été posé dans le passé sans pouvoir recevoir de solution.

Après avoir envisagé plusieurs manières de procéder, la Commission à l'unanimité décide ceci:

Les allocataires de la Caisse d'Allocations familiales de Lille se verront offrir la brochure par cet Organisme à l'occasion de la déclaration de grossesse.

Les familles non allocataires en seront pourvues par les Services de la Mairie lors de la déclaration de naissance.

Toutefois en vue de procéder à cette distribution avant la naissance chaque fois que cela sera possible, un contingent de brochures sera déposé dans les maternités de la Ville afin d'être distribuées lors de l'inscription des futures mamans.

Pouponnière de Fives - Admission en non-valeur.-

La Commission de la Famille est appelée à donner son avis sur l'opportunité d'admission en non-valeur de dettes contractées par certaines familles présentant un "Cas social", à l'occasion du séjour de leur enfant à la Pouponnière de Fives.

Cas MABELLE.- Le Secrétaire expose le cas de cette famille qui doit encore à la Recette Municipale la somme de 5.360 Fr.

La Commission émet un avis favorable à l'admission en non-valeur de la totalité de cette somme.

Cas ARQUEMBOURG.- Le cas de cette famille avait été évoqué devant la Commission au cours de la réunion du 19 janvier. Il avait été convenu que les allocations familiales seraient pour un trimestre versées à la Pouponnière soit: 19.065 Fr.

Au nouvel exposé de la situation de cette famille dont les ennuis sont grands, la Commission donne l'avis suivant:

Pour la période de séjour du 18 juillet au 17 octobre 1953: admission en non-valeur de la somme restant à payer soit: 19.065 Fr,

Pour la période de séjour du 2 novembre 1953 au 25 février 1954 admission en non-valeur de la totalité de la somme due, soit: 83.700 Fr.

Marchés à présenter au prochain Conseil Municipal.-

Les membres de la Commission se rendent ensuite au Service de la Famille où M. REGIBO leur fait un court exposé des méthodes d'achats employées par le Service.

Les Commissaires examinent alors les différentes propositions soumises par les éventuels fournisseurs du Vestiaire.

Les firmes dont les noms suivent ont été retenues et feront l'objet de propositions de marché au prochain Conseil Municipal:

- Ets DALË-DUPONCHEL à LILLE
- Ets DEMEULEMEESTER à LILLE
- Ets DESMAZIERES-DRINO à LILLE
- Ets DEVAUX à SAINT AMAND
- Ets DUCOURANT à LAVENTIE
- Ets DUPONT à LILLE
- Ets KERN & MOYSE à LILLE
- Ets LESTOQUOY & Fils à LILLE
- Ets TEFERI à LILLE
- " Les TISSUS de FRANCE " à MARCQ EN BAROEUL.

L'examen fort long des propositions, oblige la Commission à reporter à une date prochaine la suite du travail.

La séance est levée à 20.H.45

Le Secrétaire,

La Présidente,

R. REGIBO

P. DEFLINE

COMMISSION MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès verbal de la réunion du Mercredi 19 Février 1954.

La commission Municipale de la Famille s'est réunie le 19 Février à 17 heures 30, dans le Cabinet de Madame DEFLINE

Présidait la séance : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire, déléguée à la Famille

Etaient présents : Mmes CORDONNIER, TYTGAT, MM BERTRAND, CAMELOT

B'étaient fait excuser : Melle MARTINACHE, MM. DEFAUX, LIEVIN DANIEL, MOITHY, SIMONOT, VEROONE

Assistaient également à la séance : M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division et M. REGIBO, Secrétaire.

Création d'un chauffoir à FIVES :

Madame DEFLINE fait part d'un entretien qu'elle a eu avec les Membres d'un organisme privé au sujet de l'ouverture d'un chauffoir dans un local leur appartenant, rue Philadelphie.

Fives est un quartier mal distribué dans le domaine des chauffoirs publics. Il est certain qu'une déconcentration serait favorable aux vieux.

Monsieur AGACHE a visité ce local qui paraît convenir sous tous rapports ; les membres de la Commission sont favorables à son ouverture et une proposition de convention sera soumise au prochain Conseil Municipal.

Marchés à présenter au prochain Conseil Municipal

Les commissaires descendent ensuite au Service de la Famille pour terminer l'étude des propositions de marché qui avait été interrompue lors de la Réunion du 9 Février.

Les firmes dont les noms suivent ont été retenues et feront l'objet de propositions de marché au prochain Conseil Municipal :

- Ets THIEFFRY à LILLE
- Ets LEVY-CADET à LILLE
- Ets Alphonse POLLET à TOURCOING
- Ets TIBERGHIEU à ROUBAIX
- Ets Jacques JOURET à ROUBAIX
- Ets Edouard JOURET à ROUBAIX
- Ets GRIMONNET à LILLE

.../.....

12/10

...../.....

- Ets GREMEAUX à LILLE
- Ets CAMPANA à ROUBAIX
- Ets SPRIET-BOUCHEZ à LILLE
- Ets WATINE à ROUPAIX
- Ets LEPLAT à TOURCOING

La séance est levée à 20 h.

Le Secrétaire,

La Présidente,

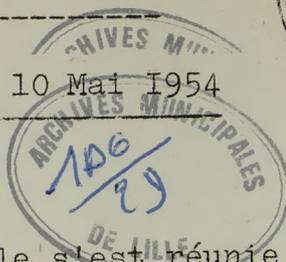
R. REGIBO

P. PERLINE

.....

COMMISSION MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la Réunion du 10 Mai 1954



La Commission Municipale de la Famille s'est réunie le 10 Mai 1954 à 18 heures à l'Hôtel de Ville, Cabinet de Mme DEFLINE.

- Présidait la séance : Mme DEFLINE adjoint au Maire, déléguée à la Famille
- Etaient présents : Mme TYTGAT, MM. BERTRAND, CAMELOT, DEFAUX, SIMONOT et VEROONE.
- S'était excusé : M. MOITY

En ouvrant la séance, la Présidente passe immédiatement à l'ordre du jour dont le premier point est l'organisation de la :

FETE DES MERES 1954 :

Elle lit la circulaire préfectorale envoyée à ce sujet et suggère notamment de demander aux Mouvements de Jeunesse de visiter à cette occasion les Etablissements hospitaliers afin d'y honorer les vieilles mamans.

La Présidente attire l'attention de la Commission sur le dernier paragraphe de cette circulaire relatif à la remise des insignes créés en faveur des mères, pères, veuves ou veufs des morts pour la France.

La dernière manifestation à ce sujet a eu lieu en Mai 1948 dans le cadre de la Fête des Mères.

Un échange de vues se fait sur la date la plus favorable à une telle manifestation. Avant de la fixer, il est suggéré de lancer d'ici à Septembre plusieurs appels dans la presse locale pour inviter les intéressés à se faire connaître.

La Présidente détaille ensuite les différentes manifestations prévues à l'occasion de la Fête des Mères 1954.

- Le Vendredi 28 Mai à 18 h. à la garderie des "P'TITS POUCHINS"
- à 19 h. à la garderie des "P'TITS QUINQUINS"
- Le Samedi 29 Mai à 14 h 30 à la crèche de FIVES
- à 16 h. à la crèche de MOULINS

Dans ces différents établissements une cérémonie en hommage aux mamans accompagnera une distribution d'objets vestimentaires aux enfants.

Ce même Samedi 29 à 15 heures, des délégations officielles après avoir déposé une gerbe au monument du "P'TIT QUINQUIN", visiteront les maternités lilloises où des fleurs et des objets vestimentaires seront remis aux mamans présentes.

Egalement ce même jour, un colis sera porté au domicile de chaque mère promue cette année dans l'Ordre de la Famille Française.

Le Dimanche 30 Mai, jour de la Fête des Mères, à 15 h 30, après avoir à nouveau déposé une gerbe au "P'TIT QUINQUIN", les membres de l'Administration Municipale se rendront à l'Opéra où aura lieu la cérémonie officielle de la remise des diplômes et médailles aux mères nouvellement promues. Un spectacle à l'intention de toutes les familles des médaillées se déroulera ensuite.

A la demande des Commissaires, il est entendu qu'au cours de la distribution des objets vestimentaires dans les maternités, une dotation plus complète par l'attribution de quelques couches sera faite aux mamans en maternité à l'Hôpital de la Charité.

COLIS AUX MERES MEDAILLEES.

Sur proposition de Mme la Présidente, la composition du colis qui sera remis à chaque mère promue est arrêté comme suit :

- 1 livre de café
- 1 boîte de chocolats pralinés
- 1 boîte de biscuits
- 1 boîte de bonbons
- 1 jambonneau
- 1 bouteille de vin rouge
- 1 bouteille de vin blanc
- 1 boîte d'un kilog environ

MERES MEDAILLEES LES PLUS MAL LOGEES.

La Présidente attire l'attention des commissaires sur un certain nombre de mères promues cette année dont le logement est absolument insuffisant ou insalubre. Elle souhaiterait qu'une priorité puisse être trouvée au bénéfice de ces familles dans les nouveaux logements en construction. La Commission est unanime à approuver ce vœu et à rechercher les moyens de sa réalisation.

SUBVENTIONS

Mme DEFLINE fait part de la demande de subvention présentée par l'Association Familiale du Jeune Foyer à la Famille Nombreuse dont le siège est 60 rue de l'Hôpital Militaire pour l'aider à couvrir les frais engagés par son action sociale. Une discussion s'ouvre sur l'opportunité de cette subvention.

M. le Docteur DEFAUX voudrait qu'une subvention du même ordre et de même nature fut attribuée également à l'Association Familiale Populaire.

.../...

Mme TYGGAT, MM. BERTRAND et SIMONOT restent réservés sur l'utilité du rôle joué par les secrétariats sociaux et pensent que les services administratifs spécialisés doivent suffire à renseigner utilement les administrés.

En conclusion, il est décidé que si l'Association Familiale considérée a déjà été antérieurement l'objet d'une subvention, il en sera demandé la reconduction pure et simple, sinon la demande ne sera pas retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

La Présidente,

Le Secrétaire,

P. DEFLINE

R. REGIBO

COMMISSION MUNICIPALE DE LA FAMILLE



Réunion du 30 Juin 1954



La Commission Municipale de la Famille s'est réunie le 30 Juin 1954 à 18 h 30 sous la présidence de Madame DEFLINE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. BERTRAND, CAMELOT, DEFAUX, MOITY et SIMONOT.

S'était excusé : M. LIEVIN DANIEL

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

L'ordre du jour porte sur les rapports à présenter au prochain Conseil Municipal du 13 Juillet.

1°) AIDE MENAGERE AU DOMICILE DES VIEILLARDS :

Mme DEFLINE donne un bref aperçu du but poursuivi et des résultats obtenus jusqu'à ce jour dans cette forme d'assistance.

La Commission est d'accord pour présenter au Conseil Municipal un rapport demandant le paiement par la Ville à l'Association pour l'Aide aux Malades, d'une indemnité correspondant au temps du congé légal auquel a droit chaque aide ménagère.

2°) PRIME AUX MERES DECOREES DE LA FAMILLE FRANCAISE :

La Commission est d'accord pour reconduire comme chaque année la prime qui est servie aux mères décorées qui ne peuvent la recevoir d'une Caisse d'Allocations Familiales.

3°) COLONIES DE VACANCES PRIVEES :

La Commission est d'accord pour reconduire la participation de la Ville aux frais d'envoi en Colonie de vacances de leur choix des enfants de famille de condition modeste. Un relevé des enfants bénéficiaires sera établi par le Service dans l'ordre de leur âge.

4°) PARTICIPATION DE LA VILLE A L'ENVOI EN VACANCES DES ENFANTS DES AGENTS MUNICIPAUX :

La Commission est d'accord pour la présentation au Conseil Municipal d'un rapport demandant la reconduction de la participation de la Ville servie à ses agents depuis 1948, suivant les modalités qui nous ont été dictées par l'Autorité de tutelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

R. REGIBO

P. DEFLINE



COMMISSION MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Réunion du 23 Septembre 1954



La Commission Municipale de la Famille s'est réunie le Jeudi 23 Septembre à 18 Heures dans le Cabinet de Madame DEFLINE, Adjoint au Maire.

Présidait la séance : Mme DEFLINE

Etaient présents : MM. BERTRAND, CAMELOT, Liévin DANEL, VEROONE.

S'était fait excuser : Mme CORDONNIER.

Mme DEFLINE ouvre la séance en faisant approuver le procès-verbal de la précédente réunion. Elle passe à l'ordre du jour et fait un exposé des difficultés qu'éprouve le Service de la Famille à remplir efficacement son rôle avec un crédit qui s'avère insuffisant.

CREDIT VESTIAIRE :

En 1953 le crédit vestiaire inscrit au Budget primitif a été de 20.000.000 de Frs et de 4.000.000 de Frs au Budget supplémentaire sur lesquels 925.377 Frs ont été dépensés pour l'Aide Ménagère au domicile des vieillards.

Ce crédit s'est avéré insuffisant et a obligé le Service à restreindre de moitié les distributions vestimentaires aux enfants nécessiteux des écoles par rapport à 1952, de même qu'à réduire l'importance des distributions aux vieillards.

En 1954, un crédit de 28.000.000 de Frs avait été demandé au Budget primitif, le Service n'a été doté que de 20.000.000 de Frs sur lesquels, en fin d'année, auront été dépensés les 3.000.000 bloqués pour le paiement d'aides ménagères au domicile des vieillards.

Si l'on veut donner à la distribution aux enfants nécessiteux des écoles une importance suffisante pour que les plus indigents reçoivent une attribution de la Ville et continuer les distributions vestimentaires aux vieillards à un rythme raisonnable, il serait nécessaire d'obtenir au Budget supplémentaire les 8.000.000 qui ont été refusés au Budget primitif.

Les membres présents de la Commission sont unanimes à voir le Service doté de cette attribution complémentaire.

PARTICIPATION DE LA VILLE AU SEJOUR EN COLONIE DE VACANCES D'ENFANTS NECESSITEUX

Mme DEFLINE donne des explications sur la manière dont la participation de la Ville est accordée aux familles lilloises de condition modeste dont les enfants ont fréquenté une colonie de vacances en dehors de celles organisées par la Ville elle-même.

Elle lit les documents suivants à ce sujet:

Etat numérique des enfants de familles de condition modeste susceptibles de bénéficier de la subvention pour colonies de vacances, et pour lesquels des imprimés ont été remis aux parents.

Délibération du Conseil municipal du 20.4.1953-N° 4838

Classement des enfants suivant l'âge

3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Total
ans																		
2	12	9	14	28	18	11	19	16	14	12	5	3	1					164

LISTE DES COLONIES DE VACANCES PRIVEES (ANNEE 1954)

Familles de condition modeste

Mutualités scolaires laïques du Nord	II, Brd Vauban
Caisse d'Allocations familiales	13, Parvis St Maurice
Centre d'action Sociale et Familiale	77, rue Nationale
Loisirs familiaux du Quartier St André	125, rue Royale
Association des paralysés de France	28, rue de l'Arc
Comité Enfance Populaire	6, rue Léonard Danel
Loisirs populaires Lille Sacré Coeur	59, rue Solférino
Patronage N.D. de Fives	43, rue de Lamoy
Association l'Athénée	114, rue Pasteur, Mons-en-Baroeul
Les bleuets du Souvenir	102, rue du Fg de Béthune
La providence	89, rue de Flandre
Colonie Notre Dame	16, rue de la Barre
Secours Catholique	39, rue de la Moïnaie
Joie et Vaillance	118, rue St Gabriel
Société Saint Sauveur	19, rue St Sauveur
Patronage Sacré Coeur	85, rue Condorcet
Association de la métallurgie	118, rue Solférino
Castel Yvonne	77, rue Nationale
Collège technique V. Labbé	11, rue de Thionville
Patronage Saint Michel	rue de Fleurus
Association d'éducation populaire	57, rue des Meuniers
Comité Nord Alliés	16, rue des Pyramides
Enfance Populaire Lille Esquermes	33, rue de Canteleu
Dispensaire Saint Vincent	110, rue St Sauveur

REPAS GRATUITS AUX ENFANTS NECESSITEUX DANS LES CANTINES PRIVEES :

Mme DEFLINE expose les raisons qui ont provoqué une demande d'inscription au Budget Supplémentaire. Il y a d'une part l'augmentation du plafond des ressources des bénéficiaires et d'autre part, le relèvement de la participation au prix du repas basé sur le prix de revient constaté à la Caisse des Ecoles.

AIDE MENAGERE AU DOMICILE DES VIEILLARDS :

Mme DEFLINE informe la Commission de la progression constatée dans ce Service qui présente un intérêt non discutable.

Au cours des huit premiers mois de l'année 1954, 10.061 heures de travail ont été effectuées au domicile des vieillards et la dépense s'est élevée à la somme de 1.647.292 frs. La progression continuera à se manifester au cours des quatre derniers mois de l'année pour lesquels il faut compter une dépense globale d'environ 950.000 frs. Si l'on tient compte en outre des 250.000 frs versés pour frais d'administration et de la dépense de 150.000 frs pour le paiement des indemnités de congés payés, on arrive à la totalité du crédit bloqué pour ce poste soit 3.000.000 de frs.

DISTRIBUTION VESTIMENTAIRE AUX ENFANTS NECESSITEUX DES ECOLES :

Mme DEFLINE invite les commissaires à rechercher avec elle la meilleure méthode de détection dans les écoles des enfants les plus méritants et en même temps les plus indigents afin de procéder à la distribution d'objets vestimentaire la plus équitable, compte tenu d'une part du nombre d'enfants nécessiteux fréquentant les écoles de la Ville et d'autre part de l'insuffisance actuelle des moyens d'action.

Après examen de la question, on aboutit à la proposition suivants : des lettres circulaires seront adressées en nombre suffisant à chaque direction d'école qui la distribuera dans ses classes. Cette lettre comprendra un questionnaire précédé de cette phrase : "Si vous désirez que votre enfant reçoive un objet vestimentaire de la Ville, veuillez répondre au questionnaire suivant, concernant vos ressources ainsi que la composition de votre famille." Une partie sera réservée à l'exposé des circonstances particulières qui permettront de juger du cas social présenté par la Famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 20

Le Secrétaire,

R. REGIBO

La Présidente,

P. DEFLINE